



## Communiqué de presse

Verviers, le 15 mars 2020

### CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

La vaccination contre la COVID-19 progresse régulièrement et la première phase de la campagne touche à sa fin. Prévues pour offrir la vaccination à des groupes-cibles, cette première phase a consisté à vacciner le personnel et les résidents des maisons de repos et de soins, les institutions collectives de soins, le personnel des hôpitaux, et la première ligne de soins et d'aide à domicile.

C'est désormais l'ensemble de la population adulte de Wallonie qui sera progressivement appelée à se faire vacciner suivant un ordre de priorité essentiellement basé sur l'âge, conformément au plan de vaccination adopté conjointement par tous les ministres de la Santé publique du pays.

Prévues initialement à partir de fin mars (sous réserve de livraison des doses de vaccins), cette phase 1B concerne :

- les personnes âgées de 65 ans et + ;
- les fonctions dites "essentiels" socialement ou économiquement (liste encore à déterminer) ;
- Les patients à risque, eux-mêmes divisés en deux catégories :
  - Les 45 - 64 ans porteurs d'une des maladies suivantes : trouble respiratoire chronique, trouble cardiovasculaire chronique, trouble du système nerveux chronique, obésité (IMC supérieur à 30), diabète de type 1 et 2, démence, cancer (néoplasme), hypertension artérielle ;
  - Les 18-64 ans porteurs d'une des maladies suivantes : cancer du sang, maladie rénale chronique, maladie chronique du foie, syndrome de Down, système immunitaire affaibli, sida ou VIH, "maladie rare" officiellement diagnostiquée, receveurs de greffe d'organes ou personnes sur liste d'attente.

Il est à noter que la phase 1B va démarrer plus tôt pour certains groupes pouvant recevoir le vaccin Astra Zeneca. Cela concerne :

- les personnes à risque en matière de santé, renseignées par les médecins généralistes faisant partie des cercles de médecine qui coordonnent les centres de vaccination pour le grand public en Wallonie ;
- les policiers d'intervention en première ligne.

Vous serez invité-e, chacun-e à votre tour, à prendre rendez-vous pour vous faire vacciner. Cette invitation vous parviendra par un voie postale ainsi que par e-mail et/ou SMS si vos données électroniques sont connues du Registre national. Ces invitations commenceront en mars et s'étaleront jusqu'à l'été.

Vous serez invité-e à choisir le lieu, la date et l'heure qui vous conviennent pour vous faire vacciner en vous connectant sur le site indiqué dans le courrier/courriel/SMS d'invitation que vous recevrez lorsque votre tour sera venu. Si vous n'arrivez pas à vous inscrire, ou que la plateforme informatique vous est inaccessible, vous pouvez prendre rendez-vous au numéro vert 0800/45 019, dès le jeudi 11 mars.



Nous vous rappelons que la vaccination est gratuite et volontaire, chaque citoyen étant libre de se faire vacciner ou non, pour lui-même et pour les autres.

Si pour une raison de santé ou autre, vous pensez que vous ne pourrez pas vous rendre seul-e au centre de vaccination, vous pouvez vous faire accompagner par un proche. Si ce n'est pas possible alors que vous souhaitez vous faire vacciner, vous aurez la possibilité dès le mois d'avril de vous faire vacciner à domicile.

Vous trouverez sur notre site web les réponses aux questions fréquentes qui sont posées aux autorités en charge d'organiser la vaccination :

<https://www.verviers.be/vaccination>

Les trois centres les plus proches de Verviers sont :

1. le Hall du Paire de Pepinster, rue du Paire 1
2. le Centre d'exposition de Herve, rue de Charneux 94
3. le Centre d'exposition de Malmédy, rue Frédéric Lang 3

Le réseau de transport en commun wallon TEC permet à tous les Wallons de se rendre gratuitement vers les centres de vaccination. Pour bénéficier de la gratuité, il faut avoir sur soi la confirmation de son rendez-vous de vaccination. En cas de contrôle, il suffira de présenter ce document daté et nominatif, directement sur son smartphone ou en version papier.

L'offre du TEC a été renforcée sur les lignes [288](#) - [388](#) – [707](#) afin de vous rendre aisément au Hall du Paire à Pepinster.

Pour les personnes à mobilité réduite, plusieurs solutions existent :

1. Le TEC dispose d'une offre sur son site web :  
[https://www.letec.be/#/View/Je\\_suis\\_une\\_personne\\_a\\_mobilite\\_reduite/1060](https://www.letec.be/#/View/Je_suis_une_personne_a_mobilite_reduite/1060)
2. Le Vervibus : si vous habitez Verviers ou Dison et à certaines conditions. Renseignements et prise de rendez-vous par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h - VERVI.BUS - 087/325.349

Les personnes qui ne souhaiteraient pas se faire vacciner sont invitées à en informer le centre de vaccination dès réception de leur convocation afin de ne pas bloquer des plages horaires inutilement.

Vous pouvez également trouver des données plus détaillées sur les sites suivants :

<https://jemevaccine.be>

<https://covid.aviq.be/fr/faq-vaccination-en-pratique>

<https://info-coronavirus.be>

Le vaccin est une arme essentielle pour combattre la pandémie actuelle. L'objectif de la Santé Publique est qu'au moins 70% de la population se fasse vacciner, à l'exception des moins de 18 ans qui ne seront pas appelés actuellement à se faire vacciner et les personnes chez qui la vaccination est contre-indiquée, ce qui est très rare.



**VERVIERS**  
COMMUNICATION

Numéros utiles :

- Numéro vert pour prendre rendez-vous : 0800/45 019
- Numéro vert de l'Aviq : 0800/16 061
- TEC : 04 361 94 44

## **CONTACT**

Ville de Verviers – Service Santé  
087 325 398  
[roxane.baguette@verviers.be](mailto:roxane.baguette@verviers.be)